



Archives Champs d'action et mesures

Numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant

Date de traitement 24. März 2026
Nom de fichier Archiv_Handlungsfelder und Massnahmen_fr

Inhaltsverzeichnis

1.	Champs d'action et mesures.....	3
2.	Champ d'action 1 : organisation et gouvernance.....	4
2.1	Feuille de route concernant le champ d'action 1 :	5
3.	Champ d'action 2 : processus et assistance TIC	6
3.1	Feuille de route concernant le champ d'action 2 :	6
4.	Champ d'action 3 : infrastructure et technologie	7
4.1	Feuille de route concernant le champ d'action 3 :	7
5.	Champ d'action 4 : capacités des collaboratrices et collaborateurs	8
5.1	Feuille de route concernant le champ d'action 4 :	8
6.	Champ d'action 5 : partenaires et fournisseurs	9
6.1	Feuille de route concernant le champ d'action 5 :	9
7.	Champ d'action 6 : clients et prestations	10
7.1	Feuille de route concernant le champ d'action 6	10

1. Champs d'action et mesures

La numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant fait l'objet des six champs d'action suivants : « organisation et gouvernance », « processus et assistance TIC », « infrastructure et technologie », « capacités des collaboratrices et collaborateurs », « partenaires et fournisseurs » et « clients et prestations ». Pour chaque champ d'action, les objectifs, mesures et résultats attendus ont été définis de manière détaillée. Le calendrier des mesures est par ailleurs fixé dans une feuille de route (axe temporel).

2. Champ d'action 1 : organisation et gouvernance

Objectifs et résultats

- Un comité de pilotage rassemblant des représentantes et représentants du SG et des offices de l'INC ainsi que des divers degrés d'enseignement (CD CEPB, CDG, école obligatoire) est institué et se réunit régulièrement afin d'assurer la mise en œuvre de la stratégie de numérisation des processus ainsi que la coordination stratégique permanente des projets.
- Des instruments de pilotage et des comptes rendus trimestriels permettent d'assurer l'alignement de la structure et des processus sur le système ERP et les systèmes périphériques.
- La collaboration au sein de l'INC entre le SG/les offices et l'OSC (SPe) ainsi qu'entre l'Office du personnel et l'OSC (SPe) est améliorée grâce à des conventions de prestations remaniées redéfinissant les tâches, responsabilités et compétences.
- Le modèle « Gestion centralisée des traitements » est mis en place de façon généralisée dans les écoles du degré secondaire II. Les processus administratifs de gestion des ressources humaines, y compris l'établissement des classements du corps enseignant, sont centralisés au sein de la SPe à compter de janvier 2022. Le conseil RH reste associé aux écoles et est professionnalisé si nécessaire. Les modifications organisationnelles (répartition des tâches et des ressources) sont décidées dans le cadre d'un projet spécifique et mises en œuvre jusqu'en décembre 2021.
- La réglementation découlant de la législation sur le corps enseignant et de la législation sur le personnel est intégrée au système ERP et aux systèmes périphériques définis. Les mécanismes de conduite et de contrôle nécessaires sont définis et établis.
- Le respect des dispositions légales et des instructions SIPD est vérifié par le biais de contrôles et d'audits standardisés.

Mesures

- Définir et instituer le comité et les instruments de pilotage
- Renouveler les conventions de prestations
- Définir et mettre en place le modèle de gestion des traitements au degré secondaire II
- Intégrer la LSE/LPers et la réglementation relative au SCI au paysage des TIC
- Définir et réaliser des contrôles et des audits de sécurité TIC

Effets attendus

- Coordination continue de la stratégie
- Amélioration de la collaboration
- Amélioration de la rentabilité
- Amélioration des performances
- Administration des traitements conforme aux prescriptions légales

Bénéfices

- Meilleure conduite
 - Amélioration de l'efficacité
 - Encouragement de l'efficience
 - Renforcement de l'orientation clients
 - Application cohérente des directives légales et meilleures possibilités de contrôle (SCI)
-

Intern

5/10

3. Champ d'action 2 : processus et assistance TIC

Objectifs et résultats

- Les processus de travail nécessaires sont définis, documentés et intégrés dans le système ERP et les systèmes périphériques avec pour objectif d'atteindre un degré élevé d'automatisation.
- Les potentiels d'optimisation dans le domaine des processus d'annonce sont identifiés en partenariat avec les représentantes et représentants de la scolarité obligatoire et des écoles du degré secondaire II s'agissant des tâches conjointes liées à la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant. Ces potentiels sont pris en compte dans la conception des flux de travail ERP et de nouveaux circuits d'annonce.
- Les rôles nécessaires et les tâches, compétences et responsabilités qui y sont associées ainsi que les droits d'accès aux données sont définis et établis au sein des unités organisationnelles aussi bien pour les bénéficiaires que pour les fournisseurs des prestations.
- L'évaluation de la maturité des processus a lieu selon une méthode standardisée et éprouvée et les améliorations sont apportées de manière systématique.

Mesures

- Optimiser les processus de travail dans le cadre de projets spécifiques
- Définir et réaliser des audits de processus et engager un processus d'amélioration continue

Effets attendus

- Processus de travail standardisés
- Degré d'automatisation plus élevé
- Rôles définis, TCR, droits d'accès aux données
- Portfolio structuré de systèmes et d'applications
- Meilleures possibilités de planification
- Collaboration transparente

Bénéfices

- Amélioration de l'efficacité
- Encouragement de l'efficience
- Amélioration de la satisfaction des clients
- Amélioration de la rentabilité
- Amélioration de la protection des investissements
- Amélioration de la réputation

3.1 Feuille de route concernant le champ d'action 2 :

	2019				2020				2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Champ d'action 2 : processus et assistance TIC	CA2/01 Optimiser les processus de travail dans le cadre de projets spécifiques																			
	Assurer la fonctionnalité de base du système de traitements dans le cadre du SP ERP Corps enseignant																			
	Consolider le système de traitements dans le cadre du SP ERP Corps enseignant																			
	Contrôler le personnel : concevoir et mettre en place un cockpit RH et un système de valeurs de référence grâce à une application d'informatique décisionnelle																			
	Archivage : soutenir les processus de travail grâce à la mise en place d'un nouveau système GEVER																			
	Placement : mettre à jour l'application spécialisée Service des suppléances (StaZe)																			
	Archivage : soutenir les processus de travail par la mise en place d'un dossier personnel électronique																			
	Doter les processus d'annonce de formulaires électroniques ou les transformer entièrement en processus ERP																			
	Accroître l'efficacité des processus de travail grâce à la mise en place d'un générateur de documents																			
	Etablir des décisions électroniques pour faciliter l'envoi de documents																			
	CA2/02 Définir et réaliser des audits de processus et engager un processus d'amélioration continue																			
	Elaborer le programme et le calendrier des audits																			

4. Champ d'action 3: infrastructure et technologie

Objectifs et résultats

- L'infrastructure TIC dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant est définie, documentée et axée sur les besoins et évolutions à venir. Elle est sans cesse développée.
- Les prestataires impliqués fournissent les prestations convenues de manière fiable et rentable, dans le respect des prescriptions cantonales.
- Dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant, un système de gestion des capacités relatif à l'infrastructure TIC est défini et mis en place avec les prestataires impliqués (partenaires, fournisseurs).
- Indépendant du lieu, l'accès au système avec des terminaux usuels via BE-Login et la plateforme à authentification unique depuis le portail cantonal mis en place dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant est déterminé et instauré avec les prestataires.
- Des directives sont définies dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant en tenant compte des technologies utilisées.

Mesures

- Définir et instituer une infrastructure TIC, des normes et des directives
- Améliorer l'accès au système et mettre à disposition un bureau virtuel (solution de portail)
- Mettre en place un système de gestion des capacités

Effets attendus

- Infrastructure TIC moderne et modulable
- Gestion des capacités établie
- Accès amélioré au système / bureau virtuel
- Utilisation moderne des technologies

Bénéfices

- Amélioration des performances
- Architecture et performance du système garanties
- Amélioration de la satisfaction des clients
- Amélioration de la réputation

4.1 Feuille de route concernant le champ d'action 3 :

	2019				2020				2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Champ d'action 3 : infrastructure et technologie	CA3/01 Définir et instituer une infrastructure TIC, des normes et des directives																			
	Définir et documenter l'architecture du système et des applications																			
	Défendre les exigences de l'INS auprès de l'OIO via le COT																			
	CA3/02 Améliorer l'accès au système et mettre à disposition un bureau virtuel (solution de portail)																			
	Définir la solution de portail pour le corps enseignant comme partie intégrante du système ERP																			
	Garantir la fourniture des services IT via un accord de services																			
	CA3/03 Mettre en place un système de gestion des capacités																			
	Définir les exigences relatives à l'architecture du système et à ses performances en partenariat avec les fournisseurs de prestations																			
	Fixer dans un accord de services les performances du système et les modalités d'utilisation des prestations de base et des applications																			

5. Champ d'action 4 : capacités des collaboratrices et collaborateurs

Objectifs et résultats

- Les collaboratrices et collaborateurs de la SPe sont capables de gérer de façon souple des projets en collaboration avec les prestataires et les bénéficiaires des prestations.
- La SPe dispose des compétences méthodologiques et médiatiques numériques nécessaires et des capacités correspondantes pour mettre en place, exploiter et développer le paysage des TIC.
- Les membres du comité directeur, les chefs et cheffes de projet ainsi que les responsables de processus et d'applications de la SPe développent des compétences dans le domaine du numérique et plusieurs personnes disposent des compétences clés dans les secteurs où cela est indispensable.

Mesures

- Définir et mettre à disposition les compétences-clés et les ressources permettant le déploiement du modèle d'affaires et du modèle d'exploitation numériques
- Mettre en place et appliquer une gestion de projet TIC souple

Effets attendus

- Professionnalisation de la fonction de conduite de projet
- Développement dynamique en lien avec le projet
- Collaboratrices et collaborateurs motivés

Bénéfices

- Transformation numérique rapide
- Conditions de travail modernes
- Accroissement de la satisfaction de la clientèle

5.1 Feuille de route concernant le champ d'action 4 :

	2019				2020				2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Champ d'action 4 : capacités des collaborateurs et collaboratrices	CA4/01				Définir et mettre à disposition les compétences-clés et les ressources permettant le déploiement du modèle d'affaires et du modèle d'exploitation numériques															
	Définir et documenter les compétences clés et les capacités (ressources) nécessaires																			
	Déterminer les ressources externes disposant des compétences clés attendues et garantir leur disponibilité																			
	Recruter et mettre à disposition en interne les ressources humaines nécessaires disposant des compétences clés attendues																			
	CA4/02				Mettre en place et appliquer une gestion de projet TIC souple															
	Définir les exigences en matière de souplesse dans la gestion de projets TIC																			
	Définir et mettre en œuvre des mesures individuelles de développement du personnel																			

6. Champ d'action 5 : partenaires et fournisseurs

Objectifs et résultats

- La gestion systématique des partenaires et des fournisseurs se fait au moyen d'un système de gestion des fournisseurs éprouvé et normé.
- Le professionnalisme (efficacité et efficience) est régulièrement documenté et continuellement amélioré.

Mesures

- Établir et instituer des partenariats stratégiques
- Mettre en place et établir le système de gestion des fournisseurs ; organiser des rencontres régulières avec les fournisseurs

Effets attendus

- Collaboration réglée par contrat
- Amélioration de la fourniture des prestations (professionnalisme)
- Qualité de service constante

Bénéfices

- Partenariats stratégiques (durabilité)
- Amélioration de la rentabilité
- Amélioration de la rentabilité

6.1 Feuille de route concernant le champ d'action 5 :

	2019				2020				2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Champ d'action 5 : partenaires et fournisseurs	CAS/01 Établir et instituer des partenariats stratégiques																			
	CAS/02 Élaborer un système de gestion des fournisseurs et organiser des rencontres régulières avec les fournisseurs																			

7. Champ d'action 6: clients et prestations

Objectifs et résultats

- La plateforme de connaissances, qui sert de base pour les prestations dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant, est développée et est entièrement disponible pour les groupes cibles.
- La plateforme de connaissances constitue aussi un portail de services numériques qui accompagne les processus informatiques.
- Les supports de formation pour les utilisateurs et utilisatrices ainsi que le soutien à la clientèle sont conçus de manière professionnelle.

Mesures

- Établir la plateforme de connaissances et ses contenus comme un véritable outil d'information et de transfert du savoir dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant
- Étendre la plateforme de connaissances pour en faire un portail de services numériques qui accompagne les processus informatiques et la développer en continu pour prendre en compte les nouvelles exigences
- Concevoir les supports de formation pour les utilisateurs et utilisatrices ainsi que le soutien à la clientèle de manière professionnelle, les intégrer à la plateforme de connaissances et les mettre à disposition

Effets attendus

- Amélioration de l'orientation client
- Amélioration de la réputation
- Amélioration du transfert de connaissances

Bénéfices

- Prestations et produits demandés
- Consultation compétente et conforme aux groupes cibles
- Application uniforme des dispositions

7.1 Feuille de route concernant le champ d'action 6

	2019				2020				2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Champ d'action 6 : clients et prestations																				
					CA6/01	Établir la plateforme de connaissances et ses contenus comme un véritable outil d'information et de transfert du savoir dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant														
					CA6/02	Étendre la plateforme de connaissances pour en faire un portail de services numériques qui accompagne les processus informatiques et la développer en continu pour prendre en compte les nouvelles exigences														
					CA6/03	Concevoir les supports de formation ainsi que le soutien à la clientèle de manière professionnelle, les intégrer à la plateforme de connaissances et les mettre à disposition														